

Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

Le 24 septembre 2019, le Gouvernement a annoncé la suppression de l'exonération totale de cotisations sociales sur l'emploi à domicile pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Cette mesure vise à réduire les dépenses de l'État et à encourager l'emploi à domicile. Elle s'applique à partir du 1er janvier 2020. Les personnes âgées de plus de 75 ans qui emploient une personne à domicile pour des services de soins ou d'aide à domicile devront désormais payer des cotisations sociales. Cette mesure s'applique également aux personnes âgées de plus de 75 ans qui emploient une personne à domicile pour des services de soins ou d'aide à domicile. Cette mesure s'applique également aux personnes âgées de plus de 75 ans qui emploient une personne à domicile pour des services de soins ou d'aide à domicile.

## Emploi à domicile : encore des économies faites sur le dos des personnes âgées

24 septembre 2019

Dans le cadre du prochain projet de loi de finances, le Gouvernement veut mettre fin à l'exonération totale de cotisations sociales sur l'emploi à domicile lorsque le...[Voir la suite](#) [1]

---

### Source

URL:<https://afdallier.org/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees-0>

### Liens

[1] <https://afdallier.org/actu-adedom/emploi-domicile-encore-des-economies-faites-sur-le-dos-des-personnes-agees-0>